

Un espoir financier pour certains stomisés

Vous vous présentez à l'urgence pour un "mal de ventre", vous ne savez pas à ce moment que votre vie va basculer. Vous êtes opéré d'urgence et, à votre réveil, un cauchemar commence: vous avez un sac à la peau! Sans trop comprendre et encore sous le choc, vous êtes devant le fait accompli, vous êtes devenu stomisé. Une perte d'emploi et une baisse de revenu ne font que rendre cette montagne encore plus terrifiante. Vous vous retrouvez à devoir demander de l'aide de dernier recours ou faire appel au programme de solidarité sociale (anciennement sous le nom de bien-être social). Un espoir monétaire se révèle enfin pour vous.

Saviez-vous qu'il existe un programme de prestations spéciales de santé offert par le gouvernement? Ce programme alloue des montants supplémentaires pour couvrir le matériel de base ainsi que les accessoires nécessaires à votre nouvelle condition de santé. Un certificat médical complété par votre chirurgien attestant votre condition de santé suffira pour compléter votre demande. Toutefois, le programme recommande de faire la demande de paiement dans les **30 jours** suivant les premiers frais encourus.

Voici quelques exemples de frais remboursés jusqu'à une concurrence de:

- **sac à stomie 2 pièces: 4,70 \$/unité** - **collerette: 17,50 \$/unité.**

Notez que ces accessoires sont aussi défrayés en partie:

adhésif, bande herniaire, dissolvant, fermoir, tampon nettoyant, pâte, poudre.

Pour plus de renseignement sur le programme, voici le lien officiel pour tous les détails. Informez-vous également auprès de votre agent.

<http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/b-aides-financieres/05-prestations-speciales/index.html>

Pour toutes autres questions concernant votre condition de santé, communiquez avec un professionnel de la santé.

Cynthia Joël Robert, Bc. Inf. chez Uniprix Marc Dontigny

Étudiante en stomothérapie